Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260415-2026_015-DE

GUILER-SUR-GOYEN

MAIRIE de GUILER-SUR-GOYEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
09 avril 2026

AFFICHÉE LE :
09 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 15 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GUILER-SUR-GOYEN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Jacques CARIOU, Maire.

Etaient présents : Jacques CARIOU – Marthe BIGER – Catherine MONNIER - Nadine L'ALLES – Jean-Jacques SAVINA – Marie-Armelle GUELLEC – Johanna KERAVEC – Enzo BEAUNE – Patrice FAILLER – Loriane LE BARS –
Fabrice TREMEAU – Anne MENNECHET – Hélène KERJEAN – Guillaume GOURLAOUEN

Absent et excusé : Yan AUFFRET ayant donné pouvoir à Jacques CARIOU

Secrétaire de séance : Anne MENNECHET

Délibération n° 2026 - 015

Objet : Election des délégués au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (S.D.E.F)

Suite aux élections municipales du 20 mars 2026, chaque membre du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (S.D.E.F.), au titre d'une ou de plusieurs compétences, doit désigner ses représentants appelés à siéger au collège électoral selon les modalités suivantes :

- 2 représentants titulaires par commune adhérant directement au SDEF.
Il sera procédé à la désignation d'autant de représentants suppléants appelés à remplacer les représentants titulaires en cas d'empêchement.

A ce titre, la commune de Guiler-sur-Goyen dispose de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère ;

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260415-2026_015-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, ont été élus au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère :

REPRESENTANTS TITULAIRES

Monsieur Jacques CARIOU
Madame Marthe BIGER

REPRESENTANTS SUPPLEANTS

Madame Catherine MONNIER
Madame Hélène KERJEAN

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Guiler-sur-Goyen, le 15 avril 2026
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Jacques CARIOU

MAIRIE DE GUILER-SUR-GOYEN (Finistère)